

**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2026**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.614.952, un actif net de D : 4.599.949 et un bénéfice de la période de D : 62.523.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 31 mars 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphe post Conclusion***

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 27 avril 2026

**DELTA CONSULT**  
**Said MALLEK**

## BILAN ARRETE AU 31 MARS 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2026</b>	<b>31/03/2025</b>	<b>31/12/2025</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>3 542 063</u>	<u>1 327 447</u>	<u>2 888 077</u>
Obligations et valeurs assimilées		3 365 128	1 196 099	2 714 027
Tires des Organismes de Placement Collectif		176 935	131 348	174 050
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>1 069 897</u>	<u>1 365 745</u>	<u>1 177 655</u>
Placements monétaires	5	1 069 897	1 365 745	1 177 655
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>2 991</u>	<u>17 719</u>	<u>157 965</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>4 614 952</b></u>	<u><b>2 710 911</b></u>	<u><b>4 223 697</b></u>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	14 331	9 306	11 216
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	673	50 122	1 116
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>15 003</b></u>	<u><b>59 428</b></u>	<u><b>12 332</b></u>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	4 302 657	2 492 779	3 993 191
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		234 908	125 829	25
Sommes distribuables de la période		62 384	32 876	218 149
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>4 599 949</b></u>	<u><b>2 651 483</b></u>	<u><b>4 211 365</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>4 614 952</b></u>	<u><b>2 710 911</b></u>	<u><b>4 223 697</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	56 206	21 178	132 131
Revenus des obligations et valeurs assimilées		56 206	21 178	126 186
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	5 945
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	7 287	11 134	57 310
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	7 722	12 590	30 691
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		71 215	44 902	220 132
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(10 068)	(7 404)	(33 948)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		61 147	37 498	186 183
<b>Autres charges</b>	14	(1 642)	(1 667)	(6 763)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		59 505	35 831	179 421
Régularisation du résultat d'exploitation		2 878	(2 955)	38 728
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		62 384	32 876	218 149
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 878)	2 955	(38 728)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 018	1 745	3 760
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	303	303
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		62 523	37 879	183 483

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>62 523</u>	<u>37 879</u>	<u>183 483</u>
Résultat d'exploitation	59 505	35 831	179 421
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 018	1 745	3 760
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	303	303
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(179 552)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>326 061</u>	<u>(32 471)</u>	<u>1 561 358</u>
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	479 053	556 239	5 779 044
- Régularisation des sommes non distribuables	244	48	2 570
- Régularisation des sommes distribuables	30 682	28 932	298 185
<b>Rachats</b>			
- Capital	(172 766)	(584 188)	(4 310 274)
- Régularisation des sommes non distribuables	(82)	(203)	(1 046)
- Régularisation des sommes distribuables	(11 069)	(33 299)	(207 120)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>388 584</u></b>	<b><u>5 408</u></b>	<b><u>1 565 289</u></b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	4 211 365	2 646 075	2 646 075
En fin de période	4 599 949	2 651 483	4 211 365
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	37 952	23 973	23 973
En fin de période	40 863	23 707	37 952
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b><u>112.570</u></b>	<b><u>111.844</u></b>	<b><u>110.966</u></b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b><u>1.45%</u></b>	<b><u>1.33%</u></b>	<b><u>5.34%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**ARRETES AU 31 MARS 2026**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV » initialement assurée par la Société "SMART ASSET MANAGEMENT", a été confiée, à partir du 1<sup>er</sup> août 2024 à la société « MAXULA BOURSE ». Celle - ci est chargée du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

***3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026, à D : 3.542.063 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>3 249 200</b>	<b>3 365 128</b>	<b>73.16%</b>
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>			<b>2 355 000</b>	<b>2 431 794</b>	<b>52.87%</b>
TNQK7QIECB533	Obligations AMEN SUB 2025-2 CA	2 500	250 000	256 385	5.57%
TNQXCLYWABG2	Obligation AMEN SUB 2026-1 TV	2 000	200 000	200 196	4.35%
TN7XUIXDVQY8	Obligations ATL 2025-2	2 000	200 000	200 882	4.37%
TNHOASGSR955	Obligations ATL 2025-1	2 000	200 000	209 095	4.55%
TN0003900263	Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	45 000	46 355	1.01%
TNIPE0BZ0LR6	Obligations TLF 2024/2 au taux de 10,5%	2 000	160 000	167 217	3.64%
TNQ8KNUQO9D7	Obligations TLF 2025/1 au taux de 10%	1 000	100 000	107 211	2.33%
TNMTWPZD31L4	Obligations TLF SUBORDONNE 2025	1 500	150 000	154 410	3.36%
TN1PFTZ4HEM1	Obligations HL 2025/1 au taux de 10,2%	3 000	300 000	322 669	7.01%
TN4ZLSBTX4X7	Obligations BTK 2025-1 CA	1 600	160 000	161 957	3.52%
TN8S19HHK9U6	Obligations BTK 2025-1 CB	2 400	240 000	242 953	5.28%
TN1T1YC5F1E6	Obligations BTK LEAS SUB 2025-1	2 000	200 000	208 076	4.52%
TN8S8S99B8S7	Obligations UBCI SUB 2025-1 CC	1 500	150 000	154 388	3.36%
<b><u>Emprunt National</u></b>			<b>700 000</b>	<b>728 954</b>	<b>15.85%</b>
TNX0K9990B08	Emprunt national 2024 TR2 Cat B	2 000	200 000	213 790	4.65%
TNFC8O7A98F4	Emprunt national 2024 TR3 Cat B	1 500	150 000	156 444	3.40%
TN9092FJVKK8	Emprunt national 2024 TR4 Cat B	3 500	350 000	358 721	7.80%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>			<b>194 200</b>	<b>204 379</b>	<b>4.44%</b>
TN0008000580	BTA 6,3% 10-2026	200	194 200	204 379	4.44%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>			<b>163 923</b>	<b>176 935</b>	<b>3.85%</b>
TNBICIOE13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	213	20 629	27 455	0.60%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIES OBLIGATAIRE	647	66 138	71 184	1.55%
TNWQZLANJ4E9	MAXULA PLACEMENT SICAV	719	77 157	78 296	1.70%
<b>Total</b>			<b>3 413 123</b>	<b>3 542 063</b>	<b>77.00%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>76.75%</b>		

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2026 à D : 1.069.897 et se détaille comme suit:

<b>Code ISIN</b>	<b>Désignation du titre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/03/2026</b>	<b>% Actif net</b>
	<b>Dépôt à vue</b>	<b>228 227</b>	<b>229 209</b>	<b>4.98%</b>
	AMEN BANK	228 227	229 209	4.98%
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>440 000</b>	<b>440 620</b>	<b>9.58%</b>
	Pension livrée ATB au 18/05/2026 à 7,25% pour 54 jours	440 000	440 620	9.58%
	<b>Comptes à termes</b>	<b>400 000</b>	<b>400 068</b>	<b>8.70%</b>
	Compte à terme au 29/06/2026 (3 mois au taux de 7,75%)	400 000	400 068	8.70%
	<b>Total général</b>	<b>1 068 227</b>	<b>1 069 897</b>	<b>23.26%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>23.18%</b>	

## Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2026 à D : 2.991 contre D : 17.719 à la même date de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	-	154 974
Cession de BTA à encaisser	-	14 897	-
Autres Créances d'Exploitation	2 991	2 822	2 991
<b>Total</b>	<b>2 991</b>	<b>17 719</b>	<b>157 965</b>

## Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2026 à D : 14.331 contre D : 9.306 au 31 Mars 2025 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Maxula Bourse	9 590	6 941	8 856
Rémunération du dépositaire	4 740	2 365	2 360
<b>Total</b>	<b>14 331</b>	<b>9 306</b>	<b>11 216</b>

## Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à D : 673 contre D : 50.122 au 31 Mars 2025 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	49 628	-
Redevance du CMF	379	215	329
Retenue à la source sur commissions	-	239	240
TCL	68	39	47
CSS	225	-	500
<b>Total</b>	<b>673</b>	<b>50 122</b>	<b>1 116</b>

## Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2026, se détaillent comme suit :

### Capital au 31-12-2025

Montant	3 993 191
Nombre de titres	37 952
Nombre d'actionnaires	39

### Souscriptions réalisées

Montant	479 053
Nombre de titres émis	4 553
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

### Rachats effectués

Montant	(172 766)
Nombre de titres rachetés	(1 642)
Nombre d'actionnaires sortants	-

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 018
Régularisation des sommes non distribuables	162

### Capital au 31-03-2026

Montant	4 302 657
Nombre de titres	40 863
Nombre d'actionnaires	40

### Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 56.206 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026, contre D : 21.178 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Année 2025
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	40 189	5 161	61 010
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	16 018	16 018	65 176
<b><u>Dividendes</u></b>			
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>			
- des titres OPCVM	-	-	5 945
<b>TOTAL</b>	<b>56 206</b>	<b>21 178</b>	<b>132 131</b>

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 7.287, contre D : 11.134 pour la même période de l'exercice 2025, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et les comptes à terme, et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	977	804	4 329
Intérêts des certificats de dépôt	-	10 331	44 971
Intérêts des comptes à terme	6 310	-	8 010
<b>TOTAL</b>	<b>7 287</b>	<b>11 134</b>	<b>57 310</b>

### Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 7.722, contre D : 12.590 pour la même période de l'exercice 2025, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	7 722	12 590	30 691
<b>TOTAL</b>	<b>7 722</b>	<b>12 590</b>	<b>30 691</b>

### Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 10.068, contre D : 7.404 pour la même période de l'exercice 2025, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Année 2025
Commission de gestion et de distribution	7 688	5 039	24 428
Commission de dépôt	2 380	2 365	9 520
<b>Total</b>	<b>10 068</b>	<b>7 404</b>	<b>33 948</b>

### Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 1.642, contre D : 1.667 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Année 2025
Redevance du CMF	1 077	706	3 421
Commissions bancaires	269	850	2 044
TCL	171	112	551
CSS	125	-	500
Autres	1	-	247
<b>Total</b>	<b>1 642</b>	<b>1 667</b>	<b>6 763</b>

## **Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion et la distribution de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- \* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- \* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.